



OGEC NOTRE - DAME LA RICHE

Ecole maternelle et Ecole élémentaire Sainte-Agnès – Collège des Récollets –
Lycée d'Enseignement Général Saint-Médard – Lycée Technologique Saint-François
Lycée Professionnel Saint-Vincent de Paul – Centre de Formation I.S.C.B.
26 rue de la Bourde – BP 45813 - 37058 Tours Cedex 1 – Tél : 02 47 36 32 00 – Fax : 02 47 38 79 74

Tours, le 6 septembre 2019

A tous les parents d'élèves du collège.

Objet : Bourses de Collège.

Madame, Monsieur,

Votre enfant est élève au Collège. Il est possible d'obtenir une aide de l'Etat (bourse de Collège).

Cette bourse est attribuée aux familles les plus démunies. Vous trouverez ci-joint, les barèmes d'attribution.

Si vous remplissez les conditions de ressources et que vous souhaitez faire une demande, merci de passer au 26 rue de la Bourde à Tours au service facturation pour retirer un dossier.

Vous pouvez remplir le dossier sur place en apportant l'**avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017** (à titre d'information : pas les impôts reçus cette année, sauf si grand changement de situation) et votre CAF.

Les élèves boursiers en 2018-2019 doivent eux aussi constituer un dossier pour 2019-2020.

La date limite de retour des dossiers de bourse est fixée au :
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Service facturation

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2019-2020

La date limite nationale de demande de bourse de collège est fixée au **27 Sept** 2019, pour tous les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés.

Les demandes formulées en ligne doivent être effectuées du jour de la rentrée scolaire jusqu'au **27 sept.** 2019 avant 24h (minuit).

Les demandes en version papier doivent être déposées ou parvenir à l'établissement au plus tard le **27 sept.** 2019.

Pour les élèves scolarisés au CNED, la date limite de dépôt des demandes de bourse nationale de collège est fixée au 31 octobre 2019.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2019-2020

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 189	8 210	2 897
2	18 693	10 105	3 565
3	22 198	12 000	4 234
4	25 703	13 895	4 902
5	29 209	15 790	5 571
6	32 714	17 684	6 240
7	36 218	19 580	6 908
8 ou plus	39 723	21 474	7 577
Montant annuel de la bourse	105 €	291 €	456 €

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €